

**02-04-2024**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE RIPON  
COMTÉ DE PAPINEAU**

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Ripon, tenue le 2 avril 2024, à 19 h 04, à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 31 de la rue Coursol, à Ripon, et à laquelle sont présents :

Jonathan Bock	Harold Wubbolts
Joël Sabourin Saulnier	Marc-André Tremblay
Alexandre Le Blanc	Sylvie Poulin

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jonathan Beauchamp.

Le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Benoît Dufour, est également présent.

- Le directeur général et greffier-trésorier informe le conseil que l'article 148 du *Code municipal du Québec* a été dûment respecté par la transmission aux membres du conseil et/ou par la disponibilité au bureau municipal de toute documentation utile à la prise de décision, et ce, au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance.

**ORDRE DU JOUR**

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Mot du maire
- 3- Ordre du jour
- 4- Procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 mars 2024 et de la séance extraordinaire du 26 mars 2024
- 5- Questions du public
- 6- **ADMINISTRATION ET FINANCES :**
  - 6.1 Comptes à payer
  - 6.2 Versement de la contribution municipale 2024 au projet *ArbrenVil*



## **Conseil du 2 avril 2024**

---

- 6.3 Dépôt – Rapport sur l'application du Règlement relatif à la gestion contractuelle pour l'année 2023
- 6.4 Frais de transport – Modification du taux indiqué au Règlement numéro 2019-09-350 sur les frais de déplacement
- 6.5 Mise à jour des responsables des divers dossiers municipaux pour l'année 2024
- 6.6 350<sup>e</sup> anniversaire de la Seigneurie de la Petite-Nation

### **7- DOSSIERS MUNICIPAUX:**

#### **7.1 Travaux publics**

- 7.1.1 Rapport des responsables, Mme Sylvie Poulin, M. Alexandre Le Blanc et M. Harold Wubbolts

#### **7.2 Aménagement et urbanisme**

- 7.2.1 Rapport des responsables, M. Joël Sabourin Saulnier et M. Harold Wubbolts
- 7.2.2 Octroi de contrat d'urbanisme – Travaux entourant les modifications requises au Règlement numéro 2019-02-337 édictant le plan d'urbanisme, au Règlement numéro 2022-11-406 sur les permis et certificats et au Règlement de zonage numéro 2019-02-339
- 7.2.3 Octroi de contrat – Assistance au service d'urbanisme
- 7.2.4 Octroi de contrat – Services d'urbanisme, d'inspection municipale et de formation

#### **7.3 Environnement et milieu de vie**

- 7.3.1 Rapport des responsables, Mme Sylvie Poulin, M. Alexandre Le Blanc et M. Marc-André Tremblay

#### **7.4 Sécurité publique – Service de sécurité incendie – Sûreté du Québec et Sécurité civile:**

- 7.4.1 Rapport des responsables, M. Joël Sabourin Saulnier et M. Marc-André Tremblay

#### **7.5 Loisir, sport et culture – Famille et aînés :**

- 7.5.1 Rapport des responsables, Mme Sylvie Poulin, M. Jonathan Bock et M. Marc-André Tremblay



## **Conseil du 2 avril 2024**

---

- 7.5.2 Loisir sport Outaouais (LSO) – Renouvellement d’adhésion 2024-2025
- 7.5.3 Corporation des loisirs de Papineau (CLP) – Soirée reconnaissance 2024
- 7.5.4 Prévisions budgétaires – 5 à 7 des bénévoles
- 7.5.5 Prévisions budgétaires – Fête nationale du Québec 2024
- 7.5.6 Demande d’aide financière dans le cadre du *Programme d’assistance financière aux célébrations locales (PAF)*
- 7.6 Orientation du *Parc des Montagnes Noires de Ripon***
  - 7.6.1 Rapport des responsables, M. Jonathan Bock, M. Alexandre Le Blanc et M. Marc-André Tremblay
  - 7.6.2 Offre d’entente corporation 2024-2025 – Parc des Montagnes Noires de Ripon
- 8- DOSSIERS DIVERS**
  - 8.1 Journée internationale contre l’homophobie et la transphobie
  - 8.2 *Chœur de Pom’ de la Petite-Nation* – Demande de commandite
  - 8.3 Levée de fonds du *Centre de Formation Adaptée Petite-Nation (Atelier FSPN)* – Tournoi de golf annuel
  - 8.4 Coopérative de solidarité Place du Marché – Demande d’appui
  - 8.5 Municipalité de Papineauville – Demande d’appui
- 9- AFFAIRES NOUVELLES**
- 10- PAROLE AU PUBLIC**
- 11- GESTION DU PERSONNEL – SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL :**
  - 11.1 Rapport des responsables, Mme Sylvie Poulin et M. Jonathan Bock
  - 11.2 Fin de la période d’essai au poste de directeur général, greffier-trésorier et responsable du développement économique
  - 11.3 Fin de la période d’essai au poste de responsable des finances
  - 11.4 Désignation d’un nouveau substitut auprès de la *Commission d’accès à l’information du Québec*
- 12- Levée de la séance**



## **Conseil du 2 avril 2024**

---

1.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2024-04-102**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Harold Wubbolts

Et résolu que la séance soit et est ouverte à 19 h 04.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2.

### **MOT DU MAIRE**

Monsieur le Maire, à titre de président d'assemblée, souhaite la bienvenue à tous.

Il se dit très heureux de mentionner l'arrivée de nouveaux employés au sein de l'équipe. Un nouveau directeur des loisirs, une nouvelle adjointe au greffier-trésorier et une commis-comptable.

Une corvée de nettoyage sera prévue en lien avec la journée de la terre.

3.

### **ORDRE DU JOUR**

**2024-04-103**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marc-André Tremblay.

Et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en ajoutant le(s) point(s) suivant(s) aux affaires nouvelles, à savoir :

9.1 Nouveau poste-cadre permanent de Responsable du Parc des Montagnes Noires de Ripon

9.2 Octroi de contrat – Plan d'aménagement paysager à la Place du Marché

Il est également résolu que l'ordre du jour demeure ouvert à toute modification.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**



## Conseil du 2 avril 2024

---

4.

### PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2024 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 MARS 2024

2024-04-104

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Bock.

Et résolu que ce conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 mars 2024 et de la séance extraordinaire du 26 mars 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

5.

### QUESTIONS DU PUBLIC

Début de la période de questions :	19 h 07
Fin de la période de questions :	19 h 10

### ADMINISTRATION ET FINANCES

6.1

#### ❖ COMPTES À PAYER

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

6.2

#### ❖ VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION MUNICIPALE 2024 AU PROJET ARBRENVIL

2024-04-105

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 2021-03-049 par laquelle le conseil a confirmé son intérêt dans une entente de partenariat avec l'Institut des sciences de la forêt tempérée (ISFORT) relativement à la plantation d'arbres sur le territoire urbain afin d'y augmenter la diversité et la résilience de la forêt urbaine;



## Conseil du 2 avril 2024

---

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 2022-03-073 par laquelle le conseil a affecté à cette fin, une somme totale de 20 000 \$ pour les cinq (5) années prévues à ce projet, à raison de 4 000 \$ par année;

**CONSIDÉRANT** que ce projet est sous la responsabilité de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et que la Municipalité a dûment signé la convention à cet effet le 22 décembre 2022;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de procéder au quatrième versement annuel de 4 000 \$;

### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame la conseillère Sylvie Poulin.

Et résolu que, pour les motifs énoncés au préambule, ce conseil autorise le paiement du quatrième versement annuel de 4 000 \$ auprès de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) dans le cadre du projet *ArbrenVil*.

Et qu'à cette fin, le greffier-trésorier émet un certificat de crédits au poste 02 62900 996, résultant d'une appropriation à même le surplus affecté au poste 59 13021 000.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6.3

❖ **DÉPÔT – RAPPORT SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE POUR L'ANNÉE 2023**

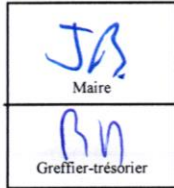
Ce point est reporté à une séance ultérieure.

6.4

❖ **FRAIS DE TRANSPORT – MODIFICATION DU TAUX INDIQUÉ AU RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-09-350 SUR LES FRAIS DE DÉPLACEMENT**

**2024-04-106**

**CONSIDÉRANT** l'article 1 du Règlement numéro 2019-09-350 sur les frais de déplacement qui énonce les frais de transport remboursables aux employés et aux élus dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions dont celui applicable



## **Conseil du 2 avril 2024**

---

lors de l'utilisation d'un véhicule personnel, à savoir de 0,55 \$ / kilomètre, à partir de l'hôtel de ville;

**CONSIDÉRANT** que cet article stipule également que ledit taux au kilomètre applicable lors de l'utilisation du véhicule personnel peut être amendé par simple résolution du conseil municipal;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de fixer ce taux à 0,60 \$ / kilomètre, à partir de l'hôtel de ville;

### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Bock.

Et résolu que ce conseil amende l'article 1 du Règlement numéro 2019-09-350 sur les frais de déplacement et fixe à 0,60 \$ / kilomètre à partir de l'hôtel de ville lors de l'utilisation d'un véhicule personnel.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

6.5

### **MISE À JOUR DES RESPONSABLES DES DIVERS DOSSIERS MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2024**

**2024-04-107**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 2023-12-400 par laquelle ce conseil a nommé pour l'année 2024, les responsables de chacun des dossiers municipaux;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de modifier la liste des responsables;

### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alexandre Le Blanc.

Et résolu que ce conseil nomme pour l'année 2024, les responsables de chacun des dossiers municipaux de la façon suivante :

➤ **Administration et finances**

Monsieur le conseiller Harold Wubbolts



## Conseil du 2 avril 2024

---

- **Travaux publics**  
Madame la conseillère Sylvie Poulin  
Monsieur le conseiller Alexandre Le Blanc  
Monsieur le conseiller Harold Wubbolts
  
- **Aménagement et urbanisme**  
Monsieur le conseiller Joël Sabourin Saulnier  
Monsieur le conseiller Harold Wubbolts
  
- **Environnement et milieu de vie**  
Madame la conseillère Sylvie Poulin  
Monsieur le conseiller Alexandre Le Blanc  
Monsieur le conseiller Marc-André Tremblay
  
- **Sécurité publique – Service de sécurité incendie – Sûreté du Québec et Sécurité civile**  
Monsieur le conseiller Joël Sabourin Saulnier  
Monsieur le conseiller Harold Wubboltd
  
- **Loisir, sport et culture – Famille et aînés**  
Madame la conseillère Sylvie Poulin  
Monsieur le conseiller Jonathan Bock  
Monsieur le conseiller Marc-André Tremblay
  
- **Orientation du Parc des Montagnes Noires de Ripon**  
Monsieur le conseiller Jonathan Bock  
Monsieur le conseiller Alexandre Le Blanc  
Monsieur le conseiller Marc-André Tremblay
  
- **Gestion du personnel – Santé et sécurité au travail**  
Madame la conseillère Sylvie Poulin  
Monsieur le conseiller Jonathan Bock

Monsieur le maire Jonathan Beauchamp étant pour sa part, membre d'office de tous les comités.

Et que conséquemment, la présente résolution remplace la résolution numéro 2023-12-400.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**





## Conseil du 2 avril 2024

---

6.6

### ❖ 350<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE LA SEIGNEURIE DE LA PETITE-NATION

2024-04-108

**CONSIDÉRANT** que cette année la MRC de Papineau soulignera le 350<sup>e</sup> anniversaire de la Seigneurie de la Seigneurie de la Petite-Nation;

**CONSIDÉRANT** que pour souligner ce moment historique important, de grandes célébrations sont prévues un peu partout sur le territoire de la MRC de Papineau avec la participation de plusieurs municipalités, organismes et festivals;

**CONSIDÉRANT** le *Fonds des initiatives de commémoration* a été créé pour soutenir la réalisation de divers projets sur l'ensemble du territoire de la MRC de Papineau, de développer le sentiment d'appartenance et de fierté de citoyens par la création et le partage d'une mémoire commune et afin de valoriser et faire connaître l'histoire de la région;

**CONSIDÉRANT** que le Comité du Patrimoine de Ripon désire participer à ces grandes célébrations en organisant une activité qui consistera à réaliser un panneau d'interprétation de chutes et de rapides caractérisant le parcours sinueux de la rivière Petite Nation dans la Municipalité de Ripon et à procéder à son installation à la halte routière Marie-Frappier-Grosseau lors d'une inauguration prévue le 15 juin 2024;

**CONSIDÉRANT** la demande d'appui financier adressée à la Municipalité par ledit Comité du Patrimoine de Ripon;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marc-André Tremblay.

Et résolu que, pour les motifs indiqués ci-haut, ce conseil accepte la demande de partenariat du Comité du Patrimoine de Ripon et ainsi de commanditer une somme de 2 100 \$ pour l'inauguration qui aura lieu à la halte Marie-Frappier-Grosseau le 15 juin prochain, dans le cadre des festivités entourant le 350<sup>e</sup> anniversaire de la Seigneurie de la Petite-Nation.

Que ce conseil en autorise le paiement.



## Conseil du 2 avril 2024

---

Et qu'à cette fin, le greffier-trésorier émet un certificat de crédits au poste 02 701 09 629

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

### TRAVAUX PUBLICS

7.1.1

❖ **RAPPORT DES RESPONSABLES, MME SYLVIE POULIN, M. ALEXANDRE LE BLANC ET M. HAROLD WUBBOLTS**

Monsieur le conseiller Harold Wubbolts fait un rapport au conseil.

### AMÉNAGEMENT ET URBANISME

7.2.1

❖ **RAPPORT DES RESPONSABLES, M. JOËL SABOURIN SAULNIER ET M. HAROLD WUBBOLTS**

Les responsables de ce dossier n'ont aucun rapport à communiquer à cette présente séance.

7.2.2

❖ **OCTROI DE CONTRAT – TRAVAUX ENTOURANT LES MODIFICATIONS REQUISES AU RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-02-337 ÉDICTANT LE PLAN D'URBANISME, AU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-11-406 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS ET AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2019-02-339**

**2024-04-109**

**CONSIDÉRANT** l'adoption par la MRC de Papineau de son règlement numéro 185-2022, lequel remplace le règlement numéro 179-2021 modifiant le règlement numéro 159-2017 édictant le schéma d'aménagement et de développement révisé (3<sup>e</sup> génération) afin de revoir et d'ajouter les dispositions relatives au parc industriel régional vert de Papineau, au parc régional de la forêt de Bowman, à certaines des grandes affectations du territoire et aux circuits cyclables sur le territoire de la MRC de Papineau, lequel règlement étant entré en vigueur le 27 mai 2022;



## Conseil du 2 avril 2024

---

**CONSIDÉRANT** que conséquemment, la Municipalité de Ripon est tenue de modifier son Règlement numéro 2019-02-337 édictant le plan d'urbanisme, son Règlement numéro 2022-11-406 sur les permis et certificats ainsi que son Règlement de zonage numéro 2019-02-339 afin d'y inclure les dispositions prévues dans le règlement de remplacement numéro 185-2022 ci-haut relaté;

**CONSIDÉRANT** qu'à cette fin, ce conseil souhaite mandater une firme externe d'experts-conseils en gestion et en urbanisme;

### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alexandre Le Blanc.

Et résolu que, pour les motifs énoncés au préambule, ce conseil mandate la firme *Urbanité management inc.* et lui octroi le contrat pour tous les travaux entourant les modifications requises au Règlement numéro 2019-02-337 édictant le plan d'urbanisme, au Règlement numéro 2022-11-406 sur les permis et certificats ainsi qu'au Règlement de zonage numéro 2019-02-339 afin d'y inclure les dispositions prévues dans le règlement de remplacement numéro 185-2022 ci-haut relaté.

Que ce conseil en autorise le paiement.

Et qu'à cette fin, le greffier-trésorier émet un certificat de crédits au poste 02 02 70109 629.

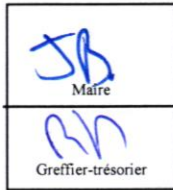
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

7.2.3

### ❖ OCTROI DE CONTRAT – ASSISTANCE AU SERVICE D'URBANISME

**2024-04-110**

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'obtenir de l'assistance au Service d'urbanisme de la Municipalité, durant une période indéterminée, afin de seconder le personnel dans l'exécution des diverses tâches reliées à ce département;



## Conseil du 2 avril 2024

---

**CONSIDÉRANT** que lorsqu'un contrat comporte une dépense de moins de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$), la Municipalité peut convenir d'un contrat de gré à gré;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service de l'entreprise *Urbec Concepts* datée du 15 mars 2024, pour de l'assistance externe dans l'analyse de demandes de permis et de certificats, à un taux horaire de 75 \$/heure;

### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alexandre Le Blanc.

Et résolu que, pour les motifs énoncés plus haut, ce conseil octroi un contrat à l'entreprise *Urbec Concepts* pour de l'assistance au Service d'urbanisme de la Municipalité, particulièrement dans les demandes de permis et de certificats, à un taux horaire de 75 \$/heure, taxes en sus, pour une période indéterminée, sachant que ce contrat demeurera valide entre les deux parties tant que l'une ou l'autre ne signifie son intention d'y mettre fin.

Que ce conseil mandate ainsi le chargé de projet, monsieur Frédéric Harvey, urbaniste, pour la réalisation des dossiers que la Municipalité pourra lui transmettre à la pièce.

Que ce conseil en autorise le paiement.

Et qu'à cette fin, le greffier-trésorier émet un certificat de crédits au poste 02 61000 411.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

7.2.4

### ❖ **OCTROI DE CONTRAT – SERVICES D'URBANISME, D'INSPECTION MUNICIPALE ET DE FORMATION**

**2024-04-111**

**CONSIDÉRANT** les besoins actuels du Service d'urbanisme de la Municipalité, notamment en assistance technique et en service de formation et de mentorat;



## Conseil du 2 avril 2024

---

**CONSIDÉRANT** que la municipalité compose actuellement avec des enjeux d'embauche de personnel pour accomplir des mandats spéciaux en urbanisme;

**CONSIDÉRANT** que lorsqu'un contrat comporte une dépense de moins de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$), la Municipalité peut convenir d'un contrat de gré à gré;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service de l'entreprise *URBINSPEC INC.* datée du 18 mars 2024, pour un mandat d'une (1) année, à raison d'un maximum de 15 heures/semaines pour divers services en urbanisme, notamment :

Prêt de personnel de courte et longue durée :	69 \$ / heure
Assistance technique (banque d'heures);	72,50 \$ / heure
Assistance technique (à la pièce) :	74,50 \$ / heure
Service de formation et de mentorat :	79 \$ / heure

### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Joël Sabourin Saulnier.

Et résolu que, pour les motifs énoncés plus haut, ce conseil accepte l'offre de service de l'entreprise *URBINSPECT INC.* et lui octroie un contrat d'une année, à raison d'un maximum de 15 heures/semaine, pour divers services en urbanisme comme ci-haut indiqué.

Que ce conseil nomme ainsi, monsieur Antoine Tardif à titre d'inspecteur en bâtiment, ou en cas d'absence de ce dernier, nomme monsieur Gabriel Sévigny-Côté, à titre de remplaçant.

Que ce conseil en autorise le paiement.

Et qu'à cette fin, le greffier-trésorier émet un certificat de crédits au poste 02 61000 419.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**



## Conseil du 2 avril 2024

### ENVIRONNEMENT ET MILIEU DE VIE

**7.3.1** ❖ RAPPORT DES RESPONSABLES, MME SYLVIE POULIN, M. ALEXANDRE LE BLANC ET M. MARC-ANDRÉ TREMBLAY

Monsieur le conseiller Marc-André Tremblay ET Madame la conseillère Sylvie Poulin font un rapport au conseil.

### SÉCURITÉ PUBLIQUE – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – SÛRETÉ DU QUÉBEC ET SÉCURITÉ CIVILE

**7.4.1** ❖ RAPPORT DES RESPONSABLES, M. JOËL SABOURIN SAULNIER ET M. MARC-ANDRÉ TREMBLAY

Monsieur le conseiller Joël Sabourin fait un rapport au conseil.

### LOISIR, SPORT ET CULTURE – FAMILLE ET AÎNÉS

**7.5.1** ❖ RAPPORT DES RESPONSABLES, MME SYLVIE POULIN, M. JONATHAN BOCK ET M. MARC-ANDRÉ TREMBLAY

Monsieur le conseiller Jonathan Bock fait un rapport au conseil.

**7.5.2** ❖ LOISIR SPORT OUTAOUAIS (LSO) – RENOUELLEMENT D'ADHÉSION 2024-2025

2024-04-112

**CONSIDÉRANT** que *Loisir sport Outaouais (LSO)* est un partenaire régional en loisir et en sport en Outaouais;

**CONSIDÉRANT** que la mission de cette organisation est de stimuler le développement régional en loisir, en sport et en plein air, en partenariat avec le milieu, et ce, afin de favoriser l'épanouissement des communautés;



## Conseil du 2 avril 2024

---

**CONSIDÉRANT** que *Loisir sport Outaouais (LSO)* contribue activement au maintien des intérêts de ses membres et de la communauté en région, en plus d'offrir un large éventail de services;

**CONSIDÉRANT** que le coût pour le renouvellement de l'adhésion 2024-2025 est de 211,55 \$, taxes incluses, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025;

### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller Harold Wubbolts.

Et résolu que, pour les motifs ci-haut relatés, ce conseil autorise le renouvellement de l'adhésion 2024-2025 de la Municipalité auprès de *Loisir sport Outaouais (LSO)*, au coût de 211,55 \$, taxes incluses, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025.

Que ce conseil en autorise le paiement.

Et qu'à cette fin, le greffier-trésorier émet un certificat de crédits au poste 02 70100 494.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

7.5.3

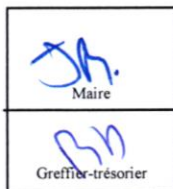
### ❖ CORPORATION DES LOISIRS DE PAPINEAU (CLP) – SOIRÉE RECONNAISSANCE 2024

**2024-04-113**

**CONSIDÉRANT** l'invitation reçue de la Corporation des loisirs de Papineau (CLP) à participer à la *Soirée reconnaissance 2024* qui aura lieu le 23 mai 2024 au Centre communautaire de Saint-Sixte;

**CONSIDÉRANT** que cette soirée se veut simple et efficace afin de valoriser les personnes impliquées en sport, loisir, plein air et bénévolat dans les municipales locales de la MRC de Papineau;

**CONSIDÉRANT** que cette invitation s'adresse notamment aux élus municipaux, au responsable des loisirs et à trois (3) citoyens méritants;



## **Conseil du 2 avril 2024**

---

**CONSIDÉRANT** que les coûts rattachés à cette soirée totalisent la somme de 25 \$ par personne pour le repas qui sera servi aux participants;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la coordonnatrice en sports et loisirs de la Municipalité, madame Sylvie Hachey, de procéder à la nomination des personnes à reconnaître, à savoir :

- Madame Sandra Charlebois, pour son implication et à titre de bénévole dévouée à la cause de l'école Saint-Cœur-de-Marie de Ripon;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de Monsieur le conseiller, Jonathan Bock, à participer à cette soirée de reconnaissance;

### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Bock.

Et résolu que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que ce conseil accepte la recommandation de la coordonnatrice en sports et loisirs, madame Sylvie Hachey, et reconnaît les personnes ci-après nommées afin qu'elles participent à la soirée de reconnaissance prévue le 23 mai 2024, à savoir :

- Madame Sandra Charlebois, pour son implication et à titre de bénévole dévouée à la cause de l'école Saint-Cœur-de-Marie de Ripon;

Que ce conseil autorise également Monsieur le conseiller Jonathan Bock et la coordonnatrice aux sports et loisirs, madame Sylvie Hachey, à participer à cette soirée.

Que ce conseil en autorise le paiement.

Et qu'à cette fin, le greffier-trésorier émet un certificat de crédits au poste 02 70109 629.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**





## **Conseil du 2 avril 2024**

---

**7.5.4**

### **❖ PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES – 5 À 7 DES BÉNÉVOLES**

**2024-04-114**

**CONSIDÉRANT** l'organisation d'un 5 à 7 des bénévoles qui se tiendra au centre communautaire le 18 avril 2024;

**CONSIDÉRANT** le dépôt des prévisions budgétaires à cet effet;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Joël Sabourin Saulnier.

Et résolu que ce conseil accepte les prévisions budgétaires telles que déposées pour l'organisation et la tenue du 5 à 7 des bénévoles qui aura lieu le 18 avril prochain.

Que ce conseil en autorise le paiement.

Et qu'à cette fin, le greffier-trésorier émet un certificat de crédits au poste 02 70109 629.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**7.5.5**

### **❖ PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES – FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2024**

**2024-04-115**

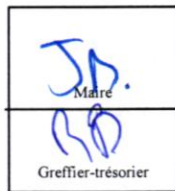
**CONSIDÉRANT** l'organisation de la Fête nationale du Québec 2024;

**CONSIDÉRANT** le dépôt des prévisions budgétaires à cet effet;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Madame la conseillère Sylvie Poulin.

Et résolu que ce conseil accepte les prévisions budgétaires telles que déposées pour l'organisation de la Fête nationale du Québec pour l'année 2024.



## Conseil du 2 avril 2024

---

Que ce conseil en autorise le paiement.

Et qu'à cette fin, le greffier-trésorier émet un certificat de crédits au poste 02 70101 629.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

7.5.6

❖ **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AUX CÉLÉBRATIONS LOCALES (PAF)**

**2024-04-116**

**CONSIDÉRANT** le désir de la Municipalité de Ripon de célébrer la Fête nationale du Québec le 23 juin prochain;

**CONSIDÉRANT** le *Programme d'assistance financière aux célébrations locales (PAF)* dont la date limite d'inscription est le 9 avril 2024;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Harold Wubbolts.

Et résolu que la Municipalité dépose une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme d'assistance financière aux célébrations locales (PAF)*.

Et qu'à cette fin, ce conseil mandate la coordonnatrice des sports et loisirs, madame Sylvie Hachey, à préparer, signer et déposer le formulaire de demande, pour et au nom de la Municipalité de Ripon.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**



**Conseil du 2 avril 2024**

---

**ORIENTATION DU PARC DES MONTAGNES NOIRES DE RIPON**

7.6.1

❖ **RAPPORT DES RESPONSABLES, M. JONATHAN BOCK, M. ALEXANDRE LE BLANC ET M. MARC-ANDRÉ TREMBLAY**

Monsieur le conseiller Alexandre Le Blanc fait un rapport au conseil.

7.6.2

❖ **OFFRE D'ENTENTES CORPORATION 2024-2025 – PARC DES MONTAGNES NOIRES DE RIPON**

**2024-04-117**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 2023-04-126 par laquelle le conseil a institué des offres d'ententes corporatives auprès d'entreprises de la région;

**CONSIDÉRANT** que cette année encore, ce conseil désire poursuivre ces ententes corporatives;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alexandre Le Blanc.

Et résolu que ce conseil confirme les offres d'ententes corporatives suivantes pour 2024-2025 :

**Pour les entreprises de Ripon**, en échange d'une somme de 500 \$, taxes en sus, la Municipalité de Ripon via le *Parc des Montagnes Noires de Ripon* offrira aux clients de toute entreprise Riponnaise participante, pour une (1) année à compter de la date d'adhésion :

- L'entière gratuité pour l'accès au parc;
- Une réduction de 15 % sur toute location en hébergement, valide du dimanche au jeudi seulement;

La Municipalité de Ripon/*Parc des Montagnes Noires de Ripon* verra également à promouvoir le partenariat avec les entreprises Riponnaises participantes et ainsi inviter leurs clients respectifs à découvrir ce merveilleux site de plein air.



## Conseil du 2 avril 2024

---

### Pour les entreprises situées à l'extérieur du territoire Riponnais :

En échange d'une somme de 500 \$, taxes en sus, la Municipalité de Ripon via le *Parc des Montagnes Noires de Ripon* offrira aux clients de toute entreprise participante pour la saison estivale (1<sup>er</sup> mai au 31 octobre 2024), l'offre corporative ci-après décrite.

En échange d'une somme de 750 \$, taxes en sus, la Municipalité de Ripon via le *Parc des Montagnes Noires de Ripon* offrira aux clients de toute entreprise participante, pour une (1) année à compter de la date d'adhésion, l'offre corporative ci-après décrite.

- L'entière gratuité pour l'accès au parc;
- Une réduction de 15 % sur toute location en hébergement, valide du dimanche au jeudi seulement;

La Municipalité de Ripon/*Parc des Montagnes Noires de Ripon* verra également à promouvoir le partenariat avec les entreprises participantes et ainsi inviter leurs clients respectifs à découvrir ce merveilleux site de plein air.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

### DOSSIERS DIVERS

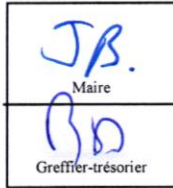
8.1

#### ❖ JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

**2024-04-118**

**CONSIDÉRANT** que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

**CONSIDÉRANT** que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;



## Conseil du 2 avril 2024

---

**CONSIDÉRANT** que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

**CONSIDÉRANT** que le 17 mai est la *Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie*, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la *Fondation Émergence* dès 2003;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la *Fondation Émergence* dans la tenue de cette journée;

### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Madame la conseillère Sylvie Poulin.

Et résolu que ce conseil proclame le 17 mai « *Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie* » et souligne cette journée en tant que telle.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

8.2

### ❖ **CHŒUR DE POM' DE LA PETITE-NATION – DEMANDE DE COMMANDITE**

**2024-04-119**

**CONSIDÉRANT** que le *Chœur de Pom' de la Petite-Nation* a acquis une certaine notoriété dans l'Outaouais québécois;

**CONSIDÉRANT** que cette reconnaissance artistique est le résultat du travail de ses membres et du chef de chœur sans oublier leur souci de maintenir une tradition de qualité, mais aussi de tous les appuis de commerçant, organismes gouvernementaux et municipaux au fil des ans;

**CONSIDÉRANT** la demande de commandite adressée à la Municipalité de Ripon le 8 mars 2024 visant la gracieuseté de la location de la grande salle de la Place du Marché afin de tenir un souper après les concerts du 5 mai 2024 et du 8 décembre 2024;



## Conseil du 2 avril 2024

---

**CONSIDÉRANT** qu'en contrepartie, le *Chœur de Pom' de la Petite-Nation* offre à la Municipalité de Ripon :

- Une publicité d'une valeur de 125 \$ dans le programme souvenir qui sera distribué à l'occasion de ce concert du 5 mai 2024;
- Une publicité sur l'affiche ou dans le programme souvenir (selon le choix du conseil) d'une valeur de 250 \$ pour le concert de Noël du 8 décembre 2024;

### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Bock.

Et résolu que ce conseil acquiesce à la demande du *Chœur de Pom' de la Petite-Nation* et lui offre gracieusement la location de la salle de la Place du Marché, pour la tenue de soupers après les concerts du 5 mai 2024 et du 8 décembre 2024.

Et qu'à cet égard, ce conseil remercie le *Chœur de Pom' de la Petite-Nation* et accepte son offre de publicités dans le programme souvenir de ces concerts/affiche.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

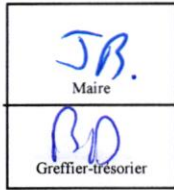
8.3

### ❖ LEVÉE DE FONDS DU CENTRE DE FORMATION ADAPTÉE PETITE-NATION (ATELIER FSPN) – TOURNOI DE GOLF ANNUEL

2024-04-120

**CONSIDÉRANT** que le *Centre de formation adaptée Petite-Nation (Atelier FSPN)* est un organisme à but non lucratif qui vise à favoriser l'intégration sociale et professionnelle de la personne présentant une déficience intellectuelle, physique, un trouble du spectre de l'autisme et/ou fonctionnel;

**CONSIDÉRANT** que, pour une quatrième année, le *Centre de formation adaptée Petite-Nation (Atelier FSPN)* tiendra son tournoi de golf comme levée de fonds, le samedi 7 septembre 2024 au club de golf Montpellier Lac-Simon;



## **Conseil du 2 avril 2024**

---

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité est sollicitée à participer à cette levée de fonds avec la participation de golfeur et/ou le versement d'une commandite, le tout tel qu'énuméré au formulaire d'inscription et plan de commandite ci-joints;

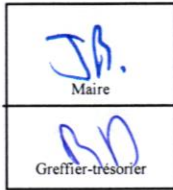
**CONSIDÉRANT** que cette demande a été analysée à l'aide de la grille de pondération composée aux fins d'étudier les diverses demandes de contributions financières reçues à la Municipalité;

### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Joël Sabourin Saulnier.

Et résolu que ce conseil autorise Madame la conseillère Sylvie Poulin, Monsieur le conseiller Marc-André Tremblay, ainsi que Monsieur le maire Jonathan Beauchamp à participer au tournoi de golf annuel pour la levée de fonds du Centre de formation adaptée Petite-Nation (atelier FSPN) qui se tiendra au club de golf de Montpellier Lac-Simon le 7 septembre 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**



## Conseil du 2 avril 2024

---

8.4

### ❖ COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ PLACE DU MARCHÉ – DEMANDE D’APPUI

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

8.5

### ❖ MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE – DEMANDE D’APPUI

2024-04-121

**CONSIDÉRANT** que le Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées dépose depuis plusieurs années, au ministère de l’Éducation du Québec, un projet de reconstruction de l’école Saint-Pie-X de Papineauville;

**CONSIDÉRANT** la désuétude de ladite école Saint-Pie-X et le manque de classes (8 classes manquantes) pour répondre aux besoins de la communauté;

**CONSIDÉRANT** que le financement des projets de reconstruction provient d’un fonds spécifique du ministère de l’Éducation et que ladite école Saint-Pie-X est la seule école de la MRC de Papineau qui répond aux critères de financement via le fonds de reconstruction;

**CONSIDÉRANT** que de trop nombreux écoliers de la municipalité de Papineauville sont transférés aux écoles limitrophes, provoquant ainsi une perte de capacité pour ces dernières, soient Montebello et Plaisance;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 2024-03-109 de la municipalité de Papineauville, par laquelle son conseil s’adresse au ministère de l’Éducation de considérer prioritaire la demande de reconstruction de l’école Saint-Pie-X soumise par le Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées;

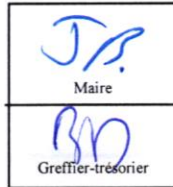
**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil municipal de Papineauville s’adressent également à la MRC de Papineau ainsi qu’aux municipalités locales afin d’obtenir leur appui;

### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Joël Sabourin Saulnier.

Et résolu que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.





## **Conseil du 2 avril 2024**

---

Et que ce conseil donne son appui à la Municipalité de Papineauville dans sa demande de priorisation auprès du ministère de l'Éducation visant la reconstruction de l'école Saint-Pie-X de Papineauville.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

### **AFFAIRES NOUVELLES**

9.1

❖ **NOUVEAU POSTE CADRE PERMANENT DE RESPONSABLE DU PARC DES MONTAGNES NOIRES DE RIPON**

**2024-04-122**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 2022-10-301 par laquelle le conseil a approuvé l'embauche de madame Line Anderson régulier à temps plein de préposé au service à la clientèle et à l'entretien intérieur du chalet d'accueil Stéphane-Richer #44, à raison de trente-cinq (35) heures par semaine;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur général à modifier ce poste régulier à temps plein par un poste-cadre permanent de responsable du Parc des Montagnes Noires de Ripon;

**CONSIDÉRANT** que madame Anderson répond entièrement aux conditions et exigences liées à ce nouveau poste;

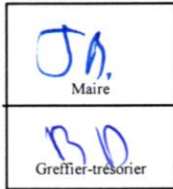
**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alexandre Le Blanc.

Et résolu que ce conseil confirme madame Anderson à ce nouveau poste-cadre permanent de responsable du Parc des Montagnes Noires de Ripon à compter des présentes.

Et que le maire, Monsieur Jonathan Beauchamp et le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Benoît Dufour, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ripon, le contrat d'embauche à cet effet.

Que ce conseil en autorise le paiement.



## Conseil du 2 avril 2024

---

Et qu'à cette fin, le greffier-trésorier émet un certificat de crédits au poste 02 62200 141.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

9.2

❖ **OCTROI DE CONTRAT – PLAN D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER À LA PLACE DU MARCHÉ**

**2024-04-123**

**CONSIDÉRANT** le souhait du conseil municipal a procéder à un plan d'aménagement paysager face à la Place du Marché, à savoir vis-à-vis la route 317;

**CONSIDÉRANT** que lorsqu'un contrat comporte une dépense de moins de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$), la Municipalité peut convenir d'un contrat de gré à gré;

**CONSIDÉRANT** la soumission déposée par l'entreprise 4 Création en date du 28 mars 2024 pour la préparation d'un plan d'aménagement paysager en devanture de la Place du Marché, pour une somme de 1 500 \$, taxes en sus;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Madame la conseillère Sylvie Poulin.

Et résolu que ce conseil autorise que l'entreprise 4 Création prépare un plan d'aménagement paysager en devanture de la Place du Marché pour une somme de 1 500 \$, taxes en sus. Que ce conseil en autorise le paiement.

Et qu'à cette fin, le greffier-trésorier émet un certificat de crédits au poste 02 69000 419.

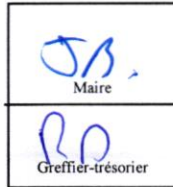
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

10.

**PAROLE AU PUBLIC**

La parole est au public concernant la séance en cours.

Début : 19 h 34  
Fin : 19 h 38



**Conseil du 2 avril 2024**

---

**GESTION DU PERSONNEL – SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL**

11.1

❖ **RAPPORT DES RESPONSABLES, MME SYLVIE POULIN ET M. JONATHAN BOCK**

Les responsables de ce dossier n'ont aucun rapport à communiquer à cette présente séance.

11.2

❖ **FIN DE LA PÉRIODE D'ESSAI AU POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL, GREFFIER-TRÉSORIER ET RESPONSABLE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**2024-04-124**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 2023-09-278 relative à l'embauche de monsieur Benoît Dufour au poste de directeur général, greffier-trésorier et responsable du développement économique;

**CONSIDÉRANT** que cette embauche est en vigueur depuis le 16 octobre 2023;

**CONSIDÉRANT** que la période d'essai de six mois prendra fin le 16 avril prochain;

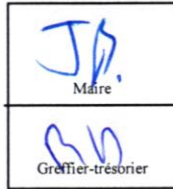
**CONSIDÉRANT** que monsieur Dufour satisfait entièrement aux conditions et exigences liées à ses fonctions de directeur général, greffier-trésorier et responsable du développement économique;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de lever la période d'essai;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Joël Sabourin Saulnier

Et résolu que ce conseil confirme l'emploi de monsieur Benoît Dufour au poste directeur général, greffier-trésorier et responsable du développement économique à compter des présentes.



## Conseil du 2 avril 2024

---

Et que le maire, Monsieur Jonathan Beauchamp, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ripon, le contrat d'embauche à cet effet.

Que ce conseil en autorise le paiement.

Et qu'à cette fin, le greffier-trésorier émet un certificat de crédits au poste 02 13000 141.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

11.3

❖ **FIN DE LA PÉRIODE D'ESSAI AU POSTE DE RESPONSABLE DES FINANCES**

**2024-04-125**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 2023-11-346 relative à l'embauche de madame Gélianne Charette au poste régulier à temps plein de responsable des finances;

**CONSIDÉRANT** que cette embauche est en vigueur depuis le 8 novembre 2023;

**CONSIDÉRANT** que la période d'essai de cinq mois prendra fin le 8 avril 2024;

**CONSIDÉRANT** que madame Charette satisfait entièrement aux conditions et exigences liées à ses fonctions;

**CONSIDÉRANT** qu'en conséquence, la direction soumet au conseil une recommandation d'emploi à madame Gélianne Charette pour un nouveau poste-cadre permanent de responsable des finances;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alexandre Le Blanc.

Et résolu que ce conseil confirme l'emploi de madame Gélianne Charette au nouveau poste-cadre permanent de responsable des finances à compter des présentes.



## Conseil du 2 avril 2024

---

Et que le maire, Monsieur Jonathan Beauchamp et le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Benoît Dufour, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ripon, le contrat d'embauche à cet effet.

Que ce conseil en autorise le paiement.

Et qu'à cette fin, le greffier-trésorier émet un certificat de crédits au poste 02 13000 141.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

11.4

❖ **DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU SUBSTITUT AUPRÈS DE LA COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION DU QUÉBEC**

**2024-04-126**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 2023-10-289 par laquelle ce conseil a nommé le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Benoît Dufour comme personne responsable de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* et a également désigné l'adjointe administrative – Greffe, madame Nicole Guévremont, à titre de substitut en cas d'absence de ce dernier;

**CONSIDÉRANT** le départ à la retraite de madame Guévremont prévue sous peu;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de désigner un nouveau substitut auprès de la Commission d'accès à l'information du Québec;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alexandre Le Blanc.

Et résolu que ce conseil désigne la nouvelle adjointe au greffier-trésorier, madame Julie Léveillé, à titre de substitut en cas d'absence de monsieur Benoît Dufour, responsable de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Qu'une copie de la présente soit acheminée à la Commission d'accès à l'information du Québec.



## Conseil du 2 avril 2024

---

Et que la présente résolution amende la résolution numéro 2023-10-289.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

12.

### LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-04-127

Il est proposé par Monsieur le conseiller Joël Sabourin Saulnier.

Et résolu que la séance soit et est levée à 19 h 40.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

Maire

Directeur général et greffier-trésorier

Je, Jonathan Beauchamp, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.